

LE SCSI SAISIT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR FACE AUX ATTENTES TRÈS FORTES DES OFFICIERS



scsi-pn.fr

10 octobre 2024



Le SCSI-Cfdt a saisi par courrier le nouveau ministre de l'Intérieur dès son arrivée, pour l'informer de l'urgence absolue dans laquelle se trouve actuellement le corps de commandement de la Police nationale, confronté à une déflagration démographique sans précédent.

De nombreuses mesures correspondantes aux engagements actés dans le cadre de la LOPMI (Loi d'Orientation et de Programmation) signée en 2022, sont toujours bloquées au Guichet Unique. Le SCSI demande leur mise en œuvre sans délai :

- **Alignement de la prime de fidélisation des cadres sur celle du CEA en Ile-de-France ;**
- **Augmentation indiciaire des élèves officiers et officiers stagiaires de l'ENSP, et augmentation de l'IRP des officiers stagiaires de l'ENSP ;**
- **Enveloppes IRP « chef de service » et « postes difficiles » pour 2023 et 2024.**

FEUILLE DE ROUTE DES OFFICIERS 2023-2027

Dans le cadre de la LOPMI, une feuille de route des officiers a été validée par M. le ministre de l'intérieur en présence du DRHFS le 26/01/2024. Elle prévoit notamment :

- **L'augmentation des volumes d'échelons spéciaux de commandants divisionnaires et commandants divisionnaires fonctionnels à 35 % dès 2025 ;**
- **L'abaissement statutaire du seuil de promouvabilité à 8 ans ;**
- **La reprise d'ancienneté des internes lauréats du premier et deuxième concours internes**
- **La revalorisation du régime indemnitaire du corps de commandement ;**
- **La révision de la durée de l'échelonnement indiciaire du grade de capitaine.**

Les officiers, cadres de la Police nationale s'investissent au quotidien sans compter. Des accords ont été signés, la parole politique doit être respectée.

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !